

MAIRIE DE CHEZAL-BENOÎT - 18160

Tél. 02.48.61.11.15 - Fax : 02.48.61.10.71

mairie.chezalbenoit@orange.fr

www.chezal-benoit.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2020

N°6

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : AUDOIRE Jérémie, GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : BOURDREUX Sylvain, MALET Philippe, NICOLAZO Vincent, SOULAT Sébastien

Absents : MM : GAINIER Jean-Paul, METIVET Marc-Fernand, ZUZARTE José

Excusés Excusée ayant donné procuration : Mme WILSON Sophie-Emilie à Mr LEBRERO ROGER

Secrétaire : Mr SOULAT Sébastien

TARIF ET AUTORISATION DE VENTE DU TERRAIN PARCELLE SECTION A N° 47 ROUTE D'ISSOUDUN

rectifie la délibération n°2020-028

référence de la délibération : 2020-042

Monsieur le Maire après consultation avec les élus demande au conseil municipal de délibérer sur la demande d'achat de la parcelle section A n°47, non bâtie et communale, d'une superficie de 3595m², pour la construction d'une résidence principale.

Tout d'abord, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier le montant de la vente afin de le fixer en TTC.

Il précise également que le coût du fonçage sous la RD065 et du géomètre seront à la charge de la Commune de CHEZAL-BENOIT.

Ensuite, Monsieur le Maire demande l'autorisation de borner cette parcelle de la façon dont il jugera le plus utile pour la commune (à savoir laisser un chemin d'accès de minimum 5 mètres de large)

Enfin de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires au bornage et la vente de cette parcelle

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE** la vente du terrain
- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la division parcellaire
- FIXE** le tarif de vente à 4€/m² TTC, le fonçage sous la RD065 et le géomètre seront à la charge de la commune
- AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires au bornage et la vente du terrain

Questions diverses :

Au vu des directives sanitaires de la Préfecture du Cher, le repas des anciens est annulé.

Une réunion de concertation des membres du CCAS est prévue le 15/09/2020 pour évoquer des pistes réflexion :

- 1) report du repas des anciens à une date ultérieure
- 2) paniers garnis

Le Maire, Roger LEBRERO



Philippe MALET



Sylvain BOURDREUX



Jérémie AUDOIRE



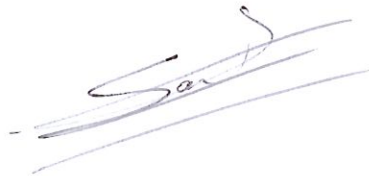
Marc-Fernand METIVET



Vincent NICOLAZO



Sébastien SOULAT



Agnès URBAIN



José ZUZARTE



Jean-Paul GAINIER

Absent

GARNIER Pascale



Natacha MOREAU



Monique SOUBRAS



Delphine SUREL



Sophie-Emilie WILSON

